

Communiqué de presse

## **La FEEF<sup>1</sup> et E.Leclerc signent un nouvel accord très orienté RSE**

*Ivry-sur-Seine, 13 février 2018* - **Dominique Amirault (Président de la FEEF), Michel-Edouard Leclerc (Président des centres E.Leclerc) et Jean-François Huet (adhérent E.Leclerc à Blois et responsable national chargé des PME pour l'enseigne) annoncent un nouvel accord FEEF-E.Leclerc. Face aux mutations que traversent la distribution et ses fournisseurs, il vise à**

### **Prioriser la RSE**

En réponse aux nouvelles attentes des consommateurs, et en ligne avec la politique RSE d'E.Leclerc, les parties ont souhaité mettre l'accent sur le commerce responsable. Elles ont convenu de particulièrement valoriser les PME engagées RSE et labellisées « ENTREPRENEURS+ENGAGES » (E+) et de capitaliser sur leur exemplarité et leur capacité d'entraînement sur les autres.

### **Simplifier pour renforcer la collaboration**

La FEEF et E.Leclerc ont revisité l'ensemble du process de leur relation pour faire émerger de nouvelles formes de collaboration. Pour atteindre l'objectif de développement du chiffre d'affaires des PME, ils décident de réduire le temps et les étapes de négociation. Ils vont ainsi conjointement limiter à 2 rendez-vous la négociation de l'accord. En pratique, les parties proposent de sortir du cadre des négociations annuelles pour bâtir des contrats pluriannuels (de 2 ou 3 années) afin d'avoir une meilleure visibilité des commandes et d'assurer la pérennité du courant d'affaires dans la confiance.

### **Soutenir le développement de la part de marché des PME dans l'enseigne**

Pour tenir compte du désavantage concurrentiel entre PME et grands groupes mais aussi de l'agilité des PME à s'adapter à la diversité des zones de chalandises, E.Leclerc s'engage à faciliter la prospection et le placement de produits des entreprises adhérentes à la FEEF. A titre d'exemples :

- nomination d'un adhérent en charge de l'accord FEEF dans chaque coopérative régionale
- organisation de salons professionnels et de réunions "innovations" rassemblant les PME FEEF et les équipes GALEC et Scamark (qui produit notamment la Marque Repère...)
- renforcement de la place des PME FEEF dans la stratégie de développement du bio de l'enseigne.

### **Nommer un médiateur**

La méthode collaborative s'appuie sur le dialogue et a pour objectif de trouver des solutions et, si nécessaire, d'avoir recours à la médiation. E.Leclerc a ainsi décidé de nommer un médiateur chargé de veiller à la bonne application de la convention signée par les parties et qui pourra être saisi par les TPE/PME adhérentes à la FEEF qui auraient à contester la bonne application d'une de ses clauses.

### **Poursuivre et amplifier les dispositions des précédents accords**

Les dispositions en vigueur depuis 2013, ont par ailleurs été renouvelées, comme par exemple :

- le soutien à la trésorerie des PME : paiement en avance sur les délais fixés par la LME;

---

<sup>1</sup> FEEF : Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France

- un meilleur discernement dans la négociation pour tenir compte de la fragilité structurelle et financière des PME et de leurs diversités
- une meilleure prise en compte de la hausse des coûts et cours des matières premières
- une meilleure anticipation des éventuelles ruptures de la relation commerciale.

**Pour Dominique Amirault,** *"cet accord tire vers le haut la relation commerciale entre nos entrepreneurs PME et l'enseigne E.Leclerc. Il doit se traduire par un changement de logiciel et de comportement pour créer de la valeur au profit de tous les maillons de la filière. La RSE et l'homme sont au cœur de la relation commerciale pour s'adapter à la diversité locale des zones de chalandise : là où se construisent l'expérience client et la différenciation. C'est une réponse à une forte attente des consommateurs en quête de sens : accéder à des produits PME qui s'inscrivent dans un commerce plus responsable ».*

**Pour Michel-Edouard Leclerc,** *"cet accord permet d'embarquer pleinement les PME membres de la FEEF dans notre stratégie E.Leclerc 2020 qui vise à placer notre enseigne sur le podium des distributeurs les mieux disants en matière de nutrition, santé et développement durable. Ce sont des valeurs partagées avec notre partenaire qui contribueront à nous faire atteindre les objectifs exigeants que nous nous sommes fixés".*

**Pour Jean-François Huet,** *"la mise en place de référents régionaux E.Leclerc en charge de la bonne exécution de l'accord FEEF-E.Leclerc permettra un pilotage au plus près du terrain, porteur d'une part de marché soutenue pour ces PME au sein de notre enseigne. La nomination d'un médiateur est par ailleurs un signe de la volonté de renforcer l'écoute et le dialogue entre les partenaires".*

**A propos de la FEEF :** La Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France, créée en 1995, est un Mouvement qui regroupe près de 900 Entrepreneurs indépendants. Sa vocation est de fédérer, représenter et promouvoir ces derniers auprès des enseignes de la Grande Distribution, de la RHF, du e-commerce et des GSS afin d'être un accélérateur relationnel et de business. Cette démarche se fait toujours dans la co-construction et le dialogue. De manière plus institutionnelle, la FEEF entend faire valoir le rôle des entrepreneurs PME (98% des entreprises françaises) dans la sphère économique et sociale. Elle œuvre également à la mise en place de mesures différenciées pour accélérer leur développement et assurer leur pérennité.  
**[www.feef.org](http://www.feef.org) et [@la\\_FEEF](https://twitter.com/la_FEEF).**

**A propos du Mouvement E.Leclerc :** Avec 681 magasins et 541 adhérents en France, E.Leclerc est leader de la distribution en France. L'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 37,3 milliards d'euros (hors carburant) en 2017. Le leadership de l'enseigne est confirmé par une part de marché de 20,4 %. Ces performances résultent d'une politique menée depuis la création du Mouvement E.Leclerc en 1949 : son combat au quotidien pour des prix bas et un modèle économique unique, reposant sur une organisation décentralisée, coopérative et participative. Les adhérents du Mouvement E.Leclerc, entrepreneurs indépendants, partagent une même mission : permettre à chacun de vivre mieux en dépensant moins, grâce à des initiatives innovantes et responsables, en pratiquant les prix les plus bas à qualité comparable. Acteurs de la vie locale, au plus près du terrain, ces adhérents investissent de façon durable afin de faire des centres E.Leclerc des lieux qui répondent aux besoins de leurs clients et défendent leur pouvoir d'achat au quotidien.

### **Contacts presse**

**FEEF :** Virginie Feuillebois, 01 47 42 43 33/ 06 11 59 13 56, [vfeuillebois@feef.org](mailto:vfeuillebois@feef.org), Twitter : @virgfeuillebois

**E. Leclerc :** 01 80 18 18 10 – [e.leclerc@agencebabel.com](mailto:e.leclerc@agencebabel.com)